



Projet concernant

- Le profil des compétences professionnelles
- Le programme cadre et le programme détaillé des examens des modules des cours de technologie, théorie professionnelle
- L'organisation pratique
- Le programme détaillé de l'examen de maîtrise
- Le plan d'organisation générale
- Les modalités du contrôle et du pointage

pour le métier de

plafonneur façadier

Joseph	LEPAGE
René	DE LORENZI
Lucien	JACUZZI
Jos	JUNCK
Fernand	MISTERI
Folco	TOMASINI

10 décembre 2002

Table des matières :

1. Règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.	3
1.1. Profil des compétences professionnelles	3
1.1.1. <i>Référentiel</i>	3
1.1.2. <i>Savoir-faire</i>	3
1.1.3. <i>Savoir-être</i>	3
1.2. Programme cadre et programmes détaillés des examens des modules des cours de technologie, théorie professionnelle.	5
1.2.1. <i>Technologie professionnelle.</i>	5
1.2.2. <i>Calcul et prix de revient professionnels.</i>	5
1.2.3. <i>Dessin professionnel.</i>	6
1.3. Organisation pratique.	7
1.3.1. <i>Fréquence et durée des cours.</i>	7
1.3.2. <i>Lieux des cours.</i>	7
1.3.3. <i>Dispositions transitoires.</i>	7
2. Règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.	8
2.1. Programme détaillé de l'examen de maîtrise.	8
2.1.1. <i>Programme de l'examen théorie professionnelle.</i>	8
2.1.2. <i>Programme de l'examen pratique professionnelle.</i>	8
2.2. Plan d'organisation générale.	9
2.3. Modalités du contrôle et du pointage.	9

1. Règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.

Art. 1.

(..)

Les détails des programmes, la fréquence des cours, leur durée, ainsi que les lieux des cours sont fixés par règlement ministériel.

(..)

1.1. Profil des compétences professionnelles

1.1.1. Référentiel	1.1.2. Savoir-faire	1.1.3. Savoir-être
<ol style="list-style-type: none"> 1. Application de revêtements sur plafonds et murs, moyennant enduits et plaques en plâtre et en matières synthétiques. 2. Confection de cloisons de séparation, de faux plafonds, de chapes en plâtre et autres produits. 3. Exécutions de profilées étirées. 4. Restauration de travaux de stuc. 5. Application de revêtements sur murs moyennant enduits intérieurs et extérieurs composés de matériaux minéraux et synthétiques. 6. Confection de façades isolantes thermiques. 7. Confection de corniches profilées et de patrons. 8. Montage d'éléments de façades préfabriqués de tout genre. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contrôle et préparation de sols d'infrastructure ; 2. Tronçonnage, assemblage et fixation de matériaux et d'éléments de construction ; 3. Préparation de types de mortiers d'enduit ; 4. Exécution de travaux d'enduit, notamment pré-traitement, cinglage, enlèvement, abrasion, lissage et égalisation ; 5. Exécution de travaux d'ouvrages en stuc, réalisation de modèles et sous-constructions et traction et exécution de profils ; 6. Mise en place de plaques sèches, de panneaux d'enduit acoustique, décoratifs, de panneaux calorifuges et de disques isolants avec sous-constructions et confection de cloisons 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaissances sur la diffusion de vapeur, la formation d'eau de condensation, l'humidité et les contraintes et variations thermiques, la ventilation et l'évacuation de l'air dans les éléments de construction ainsi que les influences atmosphériques ; 2. Connaissances de base sur le calorifugeage, l'isolation acoustique et la protection contre les incendies ainsi que les dispositifs d'étanchéité ; 3. Connaissances sur le traitement de nettoyage minéral et synthétique ; 4. Connaissances sur les différents types de structures d'enduits sur treillage céramique et de façades ; 5. Connaissances sur les époques de styles ; 6. Connaissances en matière de calcul

<p>9. Confection de formes de moulage, de copies coulées, de modèles réduits architecturaux et topographiques.</p> <p>10. Confection et restauration d'enduits teintés pour l'intérieur d'églises, bâtiments représentatifs et monuments historiques.</p> <p>11. Nettoyage de façades par eau pressurisée et autres procédés.</p> <p>12. Montage d'échafaudages.</p>	<p>de séparation ;</p> <p>7. Réalisation de travaux d'enduit sur treillage céramique avec sous-contructions et traçage et établissement de toits, de parois et de voûtes ;</p> <p>8. Traçage et modelage d'enduits en plâtre ;</p> <p>9. Traitement de matériaux de calorifugeage, d'isolation acoustique et de protection contre les incendies ainsi que des dispositifs d'étanchéité ;</p> <p>10. Pose de panneaux muraux en tant que façades suspendues avec sous-contructions au moyen de chevilles, de clous, de vis et de colle ;</p> <p>11. Pose de divers enduits de parement de plâtre en couleur ;</p> <p>12. Application d'aires en plâtre pour types de constructions mouillées et sèches ;</p> <p>13. Confection d'échafaudages intérieurs et extérieurs ainsi que de contres de charpente ;</p> <p>14. Maintenance des machines et appareils et entretien des outils.</p>	<p>des masses ;</p> <p>7. Connaissances sur l'installation et l'exploitation de chantiers ;</p> <p>8. Connaissances sur les matériaux de construction et les matières consommables ;</p> <p>9. Connaissances des directives se rapportant à la prévention d'accidents, à la sécurité du travail et sur le lieu de travail ;</p> <p>10. Connaissances des normes DIN et surveillance des travaux ;</p> <p>11. Réalisation et lecture de dessins d'ébauche et de fabrication pour les travaux de stuc, d'entretien et de montage.</p>
--	---	---

1.2. Programme cadre et programmes détaillés des examens des modules des cours de technologie, théorie professionnelle.

1.2.1. Technologie professionnelle.

1.2.1.1. Organisation des chantiers et sécurité du travail

- Organisation des chantiers : installation et exploitation de chantiers et ateliers, connaissances des machines et des appareils ;
- Sécurité du travail : prescriptions professionnelles en matière de sécurité du travail et de prévention d'accidents ;
- Prescriptions professionnelles en matière de protection de l'environnement, notamment la protection contre les nuisances.

1.2.1.2. Technologie et connaissance des matériaux

- Connaissance des matériaux de constructions : types, propriétés, stockage, transport, utilisation et traitement des matériaux de construction et des matières consommables ;
- Effet des influences atmosphériques et connaissance des mesures de calorifugeage, d'isolation acoustique et de protection contre les incendies ainsi que des dispositifs d'étanchéité ;
- Constructions sèches de cloisons de séparation, de revêtements de plafonds, de chapes en bois, en métal et en plastique ;
- Règlement sur les adjudications des travaux de constructions, normes et directives professionnelles des règlements portant sur les constructions ;
- Exécution de travaux de parement ;
- Techniques de parement ;
- Conseils d'exécution afin d'éviter les défauts de parement ;
- Détermination et traitement de défauts.

1.2.2. Calcul et prix de revient professionnels.

1.2.2.1. Calcul professionnel

- Arithmétique ;
- Planimétrie ;
- Géométrie dans l'espace ;
- Propriétés physiques des matériaux : densité ; masse volumique apparente ; densité de déchargement ; etc. ;
- Bases de physique : énergie ; forces ; levier ; treuils ; rouleaux fixes ; rouleaux détachés ; palan ;
- Calcul de quantités.

1.2.2.2. Analyse de prix

- Soumissions ;
- Détermination de prix ;
- Formulaires.

1.2.2.3. Calcul des masses

- Détermination gouvernementale du mètre ;
- Calculs des masses.

1.2.3. Dessin professionnel

- Bases du dessin professionnel : normes relatives au dessin ; types de dessins ; échelles ; dessins géométriques ; schémas ;
- Dessins professionnels du stucateur : dessins de projet, dessins d'exécution, dessins détaillés, dessins à main levée et schémas de charpentes (images architecturales, échafaudages de sécurité), coupes transversales de parois de supports d'enduits (ignifugeage), raccords du toit inférieur avec la cloison de séparation, construction de toits inférieurs, joints de dilatation de bâtiments, raccords de fenêtres, terminaisons de socles, assainissement (principe actif), aires en ciment, bâtons, rosaces en stuc, patrons de traction, plafonds à caissons, profils de corniches, consolidation de façades, voûtes et types d'arches ;
- Informatique appliquée : généralités concernant le traitement électronique de données ; éléments du traitement de données ; données et traitement ; logiciels fournis par l'utilisateur.

1.3. Organisation pratique.

1.3.1. Fréquence et durée des cours.

Module F 72 heures

Organisation des chantiers et sécurité du travail	9 heures
Technologie et connaissance des matériaux	63 heures

Module G 72 heures

Dessin professionnel	72 heures
----------------------	-----------

Module H 87 heures

Calcul professionnel	36 heures
Analyse de prix	30 heures
Calcul des masses	21 heures

1.3.2. Lieux des cours.

Les cours sont organisés soit au Centre de qualification de la Chambre des Métiers, soit dans les lycées techniques, soit dans les centres de formation professionnelle continue.

1.3.3. Dispositions transitoires.

A l'entrée en vigueur de ce règlement, les procédures d'examen en cours seront menées à terme conformément aux directives en vigueur jusqu'à présent.

2. Règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.

Art. 6.

(..)

Le programme détaillé de l'examen de maîtrise pour les différents métiers, le plan d'organisation générale, ainsi que les modalités de procédure à observer lors du contrôle et du pointage sont fixés par règlement ministériel.

(..)

2.1. Programme détaillé de l'examen de maîtrise.

2.1.1. Programme de l'examen théorie professionnelle.

- (1) Suivant le programme-cadre une preuve des connaissances est requise pour les trois modules d'examen F, G et H.
- (2) L'examen de théorie professionnelle est présenté sous forme écrite.
- (3) L'examen de théorie professionnelle ne devrait ni dépasser les deux jours au total, ni les huit heures par jour.
- (4) La condition minimale requise pour la réussite de l'examen de théorie professionnelle est l'obtention de résultats suffisants acquis par le candidat dans le cadre des trois modules testés.

2.1.2. Programme de l'examen de pratique professionnelle.

- (1) Le travail doit être réalisé sous surveillance.
- (2) Est admis le candidat qui a obtenu une note suffisante à l'examen de pratique professionnelle.
- (3) La durée maximale de l'examen de pratique professionnelle ne doit pas dépasser quatre jours.
- (4) L'examen pour le métier du plafonneur-façadier peut comporter les éléments suivants :
 - Réalisation de divers modèles d'enduits ou de décoration (enduit lavable, à truelle, gratté, au pistolet, à disques, frotté, strié, de roulement, en pierres teintées, modelé et peint) ;
 - Traçage de corniches à angles ;
 - Pose de baguettes parisiennes sur les murs et plafonds ;
 - Pose de stuc selon les dessins ou une propre ébauche ;
 - Division d'une surface en caissons et mise en œuvre de profils ;
 - Nettoyage de murs, plafonds, cintres ou voûtes ;
 - Montage d'enduit sec et de stuc sec sur plafond et murs ;
 - Fabrication de revêtements, cloisons de séparation et façades suspendues ;
 - Pose de systèmes de supports d'enduits ;
 - Assemblage de faux plafonds avec panneaux acoustiques et de décoration ;
 - Pose de systèmes de calorifugeage ;

- Mise en œuvre de profils d'enduits ;
- Pose d'enduits de calorifugeage ;
- Pose de systèmes de supports d'enduits ;
- Pose de systèmes d'armature d'enduit ;
- Réalisation de systèmes de dalles à parois ;
- Assemblage de plafonds.

2.2. Plan d'organisation générale.

2.3. Modalités du contrôle et du pointage.

a) Critères d'évaluation subjectifs :

1. Prévention des accidents ;
2. Travail compétent ;
3. Impression générale des travaux finis ;
4. Exécution des profils et bouchage des trous.

b) Critères d'évaluation objectifs :

5. Planéité de la surface de la paroi ;
6. Dimensions ;
7. Lot/lacet et niveau à bulle ;
8. Perpendicularité des angles/courbures.